

Le sénateur MacEachen: Je comprends que le leader du gouvernement veuille se renseigner davantage. Le gouvernement a-t-il consulté ses juristes pour savoir si cette intervention violait ou non le droit international? Le gouvernement estime-t-il qu'elle est conforme à la Charte des Nations Unies? Je suis profondément déçu, quant à moi, que le gouvernement ait exprimé sa sympathie et dit comprendre cette intervention militaire directe des Américains. C'est une opinion personnelle, mais je voudrais qu'on me renseigne sur les aspects juridiques. Comment le Canada a-t-il pu dire que l'intervention à la Grenade était contraire au droit international et comment peut-il dire aujourd'hui que celle-ci ne l'est pas? Les conseillers juridiques ont-ils trouvé une formule différente à utiliser dans ce cas? J'aimerais avoir une explication là-dessus.

● (1430)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je vais tâcher d'obtenir cette explication pour mon collègue.

LES TENTATIVES FAITES PAR LES ÉTATS-UNIS POUR TROUVER UNE SOLUTION PACIFIQUE

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Une autre expression paraît dans le communiqué ou la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est formulée en ces termes:

... l'intervention par la force est un précédent dangereux, mais que le Canada note que les États-Unis n'ont recouru à la force qu'en dernier ressort ou après l'échec de tentatives précédentes de solution pacifique au Panama.

Voudrait-on nous expliquer quelles autres tentatives les États-Unis ont faites pour en arriver à une solution pacifique? J'ignore ce qu'elles étaient, mais j'ai entendu aujourd'hui le président des États-Unis dire qu'il a agi, entre autres raisons, parce que le général Noriega était un trafiquant de drogues. Les trafiquants de drogues sont nombreux dans le monde; ce motif justifierait-il d'intervenir en Colombie, par exemple, si le président disait, à un moment donné: «Nous allons poursuivre ces trafiquants de drogues et bombarder leurs quartiers-généraux.» Cette intervention serait-elle conforme au droit international?

La politique étrangère du Canada étant ce qu'elle est, cela m'étonne qu'il sanctionne cette intervention des États-Unis, dans un cas d'intrusion de toute évidence intempestive.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, à cause des commentaires que le chef de l'opposition vient de faire, je dois citer les déclarations pertinentes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je vais citer un paragraphe de la transcription d'une entrevue qu'il a accordée à un groupe de journalistes ce matin. M. Clark a dit:

Il ne faut pas oublier trois ou quatre choses. Premièrement, tout le monde, principalement les États-Unis, a délibérément tenté de régler la question par la voie de la négociation. Des élections ont eu lieu en mai. Le gouvernement élu du Panama n'a pas pu entrer en fonction. De

[Le sénateur Murray.]

longues négociations se sont poursuivies par l'intermédiaire de l'OEA et par d'autres canaux pour tenter de faire respecter la démocratie dans ce pays. On n'y est pas parvenu. Il y a eu récemment une réaffirmation du pouvoir et de la domination du général Noriega au Panama. Elle était accompagnée d'une déclaration de guerre, une déclaration selon laquelle le Panama se considérerait en guerre avec les États-Unis. La présence des États-Unis y est massive, conformément aux termes d'un traité. Le président des États-Unis en est venu à la conclusion que ces citoyens américains étaient menacés. L'idée de l'intervention par la force nous déplaît. Nous estimons que c'est un mauvais précédent, mais nous croyons que les circonstances justifient l'initiative des États-Unis. Et dans ces circonstances, nous approuvons la conduite des Américains.

Un journaliste a ensuite posé une question qui n'est pas notée. Elle était inaudible pour ceux qui enregistraient l'événement. M. Clark a fait cette autre déclaration:

J'ai pris connaissance des déclarations des dirigeants soviétiques et d'autres.

Ce qui suit répond à l'une des questions que le chef de l'opposition a posées tout à l'heure.

M. Clark a ajouté:

Les Américains invoquent la disposition de la Charte des Nations Unies qui les autorise à agir en cas de légitime défense, et j'imagine que leur raisonnement est que des Américains présents au Panama, en grand nombre, en vertu d'un droit reconnu par traité, ont été l'objet de menaces explicites.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, les paroles attribuées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que vient de citer le leader du gouvernement ajoutent à mon désarroi, car c'est exactement la pensée que le président des États-Unis a exprimée à la télévision ce matin. Autrement dit, le Canada accepte presque telle quelle l'explication du président des États-Unis et il la fait sienne. Cela nous déçoit grandement que le Canada semble maintenant incapable de penser ou d'agir par lui-même et qu'il épouse fidèlement les vues de nos voisins les Américains. C'est vraiment un virage récent de la politique étrangère canadienne.

LES EFFETS DE L'INVASION SUR LE TRAITÉ DU CANAL DE PANAMA

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question sur le même sujet. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous dire quels sont les effets de cette invasion sur l'important traité du canal de Panama? Est-il abrogé?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais demander à mon collègue de répondre à cette question.